

Les contributions

Contribution n°114 (Web)

Par BONNEAU Josselin

Déposée le 14 novembre 2022 à 18h48

Ancien habitant de la commune, ayant grandi à Montricher, ayant skié sur le domaine des Karellis ; aujourd'hui paysan dans l'Allier, je suis toujours intéressé par les actualités mauriennaise et particulièrement des Karellis.

Je suis aujourd'hui bien déçu en constatant à nouveau un projet d'agrandissement du domaine. En effet, les neiges se font de plus en plus rares en bas des stations et ce n'est que le débuts, alors, on aménage en altitude ; j'ai pourtant l'impression que c'est une fuite en avant loin de réflexion de fond. Il va falloir pourtant penser plus global en échangeant matières et idées de manière local...

Un projet estimé à 380 000€ pour une utilisation 4-5 mois de l'année... N'y a t-il pas de meilleures dépenses que celle-ci ?

Replier

Contribution n°113 (Web)

Par Yann

Déposée le 14 novembre 2022 à 16h47

Vu la situation climatique de notre planète il me semble opportun de préserver les « zones naturelles » que nous avons encore.

Je suis donc contre cette nouvelle piste de Talière.

Replier

Contribution n°112 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 novembre 2022 à 15h16

Monsieur le Commissaire enquêteur

Ce magnifique Crêt de Talière est un secteur naturel sauvage, qui émerveille et ravit un grand nombre de personnes.

Quel plaisir en saison estivale de faire découvrir aux vacanciers cette très belle zone de transition entre les derniers mézèzes et l'étage alpin, itinéraire discret, ludique, d'une grande richesse floristique, au milieu de pierriers gros blocs, habitat pour la faune d'altitude.

Ce cheminement, proposé par la station, offre un superbe panorama, et permet aux randonneurs ou traillers, de rejoindre La Pointe des Chaudannes, Le Mont Emy, ou de boucler à la descente depuis Les Crêtes des Karellis.

Quel plaisir en saison hivernale, pour les amateurs de ski hors piste, ski de randonnée ou raquettes d'accéder facilement à ce terrain de jeu, avec peut être la chance d'apercevoir une hermine blanche, un lièvre variable, quelques chamois, des empreintes de tétras lyre ou de lagopède... Ou tout simplement de pouvoir contempler ce décor sommital en tant que piétons depuis le sommet du télésiège Vinouve.

Pour ce qui est du projet : il ne répond pas à un réel besoin.

La clientèle skieuse des Karellis se plaît à pratiquer dans une « station familiale où l'on ne fait pas la queue aux remontées mécaniques et où il n'y a personnes sur les pistes ».

Le secteur des Arpons très apprécié des skieurs et cours de ski, connaît une fréquentation importante pour plusieurs raisons : facilité d'accès, rapidité d'accès, choix de pistes bleues de grande largeur, relief visuel et fluide, sentiment de sécurité sur pistes et aux abords, ensoleillement, hors-piste inter-pistes sécurisé...

Une soi-disant « piste bleue Crêt de Talière » de faible largeur, dans un décor impressionnant, ne peut donc avoir de réelle incidence sur la fréquentation des Arpons.

L'effet souhaité d'une redistribution des flux n'est pas une évidence.

La présentation de ce projet en piste bleue est sous cotée.

Le terrain de base et la trajectoire souhaitée ne s'y prête pas : voir relief, pierriers gros blocs, traversée en devers... Ce n'est pas parce que des travaux sont réalisables qu'ils trouvent leur légitimité.

Connaissant la configuration naturelle du terrain, l'étude d'impact présente des incohérences et minimise sciemment les terrassements nécessaires, ainsi que les impacts non négligeables et irréversibles sur le paysage, et la biodiversité.

Et qui peut pour demain annoncer un « enneigement garanti » de façon naturelle, de plus dans un secteur très exposé aux vents.

Quant à la possibilité pour le « tout public » de monter au sommet du domaine skiable et de rejoindre le pied des Chaudannes, le cheminement bleu existe déjà. (cf plan des pistes)

Les arguments affichés pour la création de cette piste ne sont pas valables aujourd'hui.

La bonne réputation des Karellis et son attractivité pour demain, tant en hiver qu'en été, reposent sur bien d'autres critères de valeur qu'une référence kilométrique de pistes de ski alpin, bien heureusement !

Le public est de plus en plus sensible au respect de l'environnement.

Les Karellis disposent d'un patrimoine montagnard exceptionnel, vraie forêt, combes variées, vastes alpages, crêtes magnifiques...Autant d'atouts à préserver pour cette station familiale qui parvient à satisfaire de façon remarquable sa clientèle été comme hiver, skieurs et non skieurs !

Dans un contexte complexe, d'autres acteurs de la station s'efforcent de s'adapter, d'anticiper, de prendre en considération des orientations différentes avec des perspectives plus durables.

Pour ces raisons multiples, je m'exprime aujourd'hui en donnant

un AVIS DEFAVORABLE au projet création de la piste Talière.

*STOP A L'ARTIFICIALISATION DES SOMMETS !

*DEVOIR DE CLAIRVOYANCE

MERCI

S.P. Accompagnatrice en montagne été/hiver

Replier

Contribution n°111 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 novembre 2022 à 12h31

Pour la création de la piste

Contribution n°110 (Web)

Par VERNEY Yves

Déposée le 14 novembre 2022 à 10h06

Ancien technicien ONF et ayant participé à la création du sentier de randonnée de Talière, je peux vous dire qu'il est impossible de créer une piste bleue dans ce secteur où les blocs rocheux dominent, moyennant des travaux de terrassements énormes détruisant tout l'environnement.

D'autre part Talière est un refuge pour les coqs de bruyère et les lagopèdes.

Donc sauvegardons ce secteur magnifique et naturel à l'heure où l'on nous demande de limiter les coupes en forêt.

Replier

Contribution n°109 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 novembre 2022 à 09h06

Très bien.

La station a besoin de nouveaux projets.

Contribution n°108 (Web)

Par Chamberod samuel

Déposée le 14 novembre 2022 à 08h16

Pourquoi toujours dire non à la nouveauté. Évidement que je suis pour, une nouvelle piste bleue alors que la station en manque et de plus au sommet de la station. Quelle vue imprenable pourront profiter les skieurs débutant tout en pouvant redescendre tranquillement.

Replier

Contribution n°107 (Web)

Par laurent andre

Déposée le 14 novembre 2022 à 07h29

Ayant tenu le poste au sommet du telesiege de Vinouve pendant 10 saisons j ai pu constater que le secteur concerne par le projet de piste , etait tres prise par le personnel de la station des Karellis.En effet, depuis la, on peut observer une bonne partie de ce secteur. Si ce spot leur est enleve, ces fans de poudreuse ne vont ils pas se reporter dans les secteurs forestiers ou meme dans la Combe de Messolard qui peut etre tres avalancheuse. Pour la saison estivale, reservons le sentier de Talière aux randonneurs et leurs accompagnateurs moyenne montagne... Les skieurs débutants pourront descendre par les 2

traversees existantes qu il faudra surement ameliorer et cela a moindre couts financiers et environnementaux. Pour ces raisons je suis contre ce projet.

Replier

Contribution n°106 (Web)

Par Breyto Marilou

Déposée le 13 novembre 2022 à 22h16

Cette nouvelle piste aura de nombreux avantages:

- en altitude, nous serons pratiquement sur de son bon eneingement

-c est une piste bleue, ce qui permettra à de nombreux clients de pouvoir l'utiliser et d'avoir accès à la partie haute du domène skiable

Replier

Contribution n°105 (Web)

Anonyme

Déposée le 13 novembre 2022 à 20h39

Il me semble que l'âge d'or des stations de ski est désormais révolu.

Il est temps de penser à une économie montagnarde plus douce et intégrer dans l'environnement qui la fait vivre.

À l'heure du réchauffement climatique ou changement climatique pour les plus septiques, (voir pièce jointe) il est capital pour nous et nos générations futurs de voir le modèle économique de manière différente en investissant dans des projets durables tenant compte des changements majeurs en vue.

J'ajoute encore ce dernier argument, devant l'inflation des énergies fossiles et le contexte international à flux tendu, je doute de l'intérêt de ce projet à tout niveau : environnemental, écologique et surtout économique.

N'est-il pas plus sage d'utiliser cet argent pour développer des activités soutenant l'économie et l'environnement sur le long terme ?

La course au développement des domaines skiables n'est vraisemblablement plus d'actualité.

Bref, je suis défavorable à ce projet pour toutes ces raisons.

Je vous remercie de prendre en considération mon opinion.

Document joint

[Document n°1](#)

Replier

[<<](#) [1](#) [2](#) [3](#) [...](#) [12](#) [>>](#)Apportez votre contribution à cette enquête publique : [Déposer une contribution](#)

A propos

Ceci est la version dématérialisée du ou des registre(s) de l'enquête publique "MONTRICHER-ALBANNE : Demande d'Autorisation

d'Aménagement de Piste de ski alpin (D.A.A.P.) - Piste de Talière sur le domaine DES KARELLIS".

Retrouvez tous les registres dématérialisés du département n°73 - Savoie

Plan du site

- Présentation
- Déroulement
- Documents de présentation
- Les contributions
- Déposer une contribution

Siège de l'enquête publique

MAIRIE DE MONTRICHER-ALBANNE

Adresse
161 rue de la mairie
Le Bochet
73870 MONTRICHER-ALBANNE

[Voir les horaires d'ouverture](#)

Adresse postale

Mairie de Montricher-Albanne à l'attention de monsieur Christian VENET commissaire enquêteur

« Enquête publique - Création de la piste de Talière »

161, rue de la mairie
Le Bochet
73870 Montricher-Albanne